



**NORME CANADIENNE 24-101 SUR L'APPARIEMENT ET  
LE RÉGLEMENT DES OPÉRATIONS  
INSTITUTIONNELLES**

**DÉCLARATION RELATIVE À L'APPARIEMENT**

Destinataires: Toutes les parties à l'appariement agissant  
au nom de, ou exécutant une opération  
avec :

**MD Life Insurance Company**

La présente déclaration relative à l'appariement est fournie  
conformément aux dispositions de la *Norme Canadienne 24-  
101 sur l'appariement et le règlement des opérations  
institutionnelles et l'Instruction complémentaire 24-101CP* (la  
« Norme canadienne »). Cette déclaration s'applique à toutes  
les opérations qui sont assujetties à la Norme canadienne.

Nous confirmons que nous avons établi, que nous  
conservons et appliquons des politiques et des procédures  
conçues pour réaliser l'appariement conformément aux  
dispositions de la Norme canadienne.

Signé le SEP 28, 2007

Charles K. Hamilton  
Président & Chef de l'exploitation